

| JUSTICE |

Infirmier et pompier, il volait de la morphine

Un infirmier a été jugé hier pour avoir dérobé de la morphine, dans le cadre de ses fonctions à l'hôpital de Mulhouse et dans celles de pompier volontaire à Wittenheim.

« Ce dossier est celui d'une personne qui a voulu soulager un mal mais qui, en définitive, a créé beaucoup plus de mal qu'elle n'en a guéri », observe le substitut du procureur François Brien, face à ce Kingersheimois de 33 ans jugé hier, en comparation immédiate au tribunal correctionnel de Mulhouse, pour vols par ruse, faux dans un document administratif et prise du nom d'un tiers pouvant entraîner des poursuites contre lui.

Le prévenu est cadre infirmier et travaille depuis janvier dernier au centre hospitalier de Mulhouse. Il est aussi sapeur-pompier volontaire au centre de secours de Wittenheim et c'est là que, le 23 août, on s'est rendu compte qu'une trousse contenant divers médicaments dont de la morphine avait été volée dans un véhicule d'intervention. Le chef de centre a déposé plainte. Les soupçons se sont vite portés sur le prévenu, présent à la caserne le jour du vol alors qu'il n'était pas en fonction. D'autant plus vite qu'il y avait eu des précédents de disparition de morphine, des jours où l'infirmier était là. D'autant plus vite, aussi, que le trentenaire n'est pas sans antécédents : en décembre 2017, il a été condamné par le même tribunal de Mulhouse à six

mois de prison avec sursis pour vols de morphine, déjà, commis dans l'Ehpad où il exerçait alors son métier. Edgard Pallières, le président d'audience, signale encore que des disparitions de morphine avaient été constatées en 2015 par les pompiers d'Ilzach alors que le prévenu était à cette époque dans leurs rangs. Des faits que le Kingersheimois conteste et pour lesquels, du reste, il n'était pas poursuivi hier.

Pour ses douleurs de dos, dit-il

Il a en revanche reconnu les vols de morphine à la caserne de Wittenheim, tout comme les nombreux vols d'ampoules de morphine au centre hospitalier de Mulhouse que l'enquête a mis en évidence. Et là, l'infirmier établissait souvent les documents devant justifier la sortie de ces puissants produits antalgiques, aux noms de collègues - il a fait ça à l'insu d'un moins huit d'entre eux -, en imitant leurs signatures.

Pour expliquer tous ces vols de morphine, le trentenaire évoque de violentes et récurrentes douleurs de dos. « J'ai eu un accident de moto en 2011 et un accident de voiture en 2015 », relate-t-il. « Pourquoi, si vous avez des problèmes au niveau

de dos, n'allez-vous pas voir un médecin ? Ce ne serait pas plus simple que de voler ? Vous travaillez en hôpital, s'il y a bien quelque chose d'accès aux soins, c'est vous ! Est-ce que votre problème, ce n'est pas plutôt d'être devenu dépendant à la morphine ? », interroge le président. « Honnêtement, je ne pense pas », répond le prévenu.

« On est face à quelqu'un qui est manifestement brisé dans son corps, et peut-être dans son esprit. Mais il ne doit pas moins y avoir une réponse judiciaire », souligne François Brien, qui requiert 12 mois de prison dont sept mois assortis d'un sursis avec une mise à l'épreuve (SME) d'une durée de deux ans (avec une obligation de soins), un mois de prison supplémentaire pour la prise du nom d'un tiers, une interdiction d'exercer le métier d'infirmier et la révocation du sursis sur les six mois de prison prononcés en 2017.

« Face à une véritable dégradation de sa santé, c'est vrai qu'il a cédé à la facilité en se servant au plus près pour se procurer de la morphine, il l'a reconnue en toute sincérité », entame M^{me} Laura Albanesi, l'avocate du prévenu, qui est marié et père de famille. Mais à ses yeux, son client - qui a été

licencié après sa première condamnation de l'Ehpad où il travaillait et qui va selon toute vraisemblance l'être de l'hôpital - a pris conscience de ses problèmes. Et M^{me} Albanesi en veut pour preuve qu'avant même cette seconde procédure, le trentenaire a commencé à consulter un hypochondriologue pour apporter une autre réponse à son mal de dos et il a entrepris de préparer une reconversion professionnelle, dans l'immobilier. L'avocate estime que les 24 heures que l'infirmier a passées en prison ont suffi à provoquer « l'électrochoc » nécessaire - « Ça m'a ouvert les yeux ! », appuiera l'intéressé - et elle sollicite une peine intégralement assortie d'un SME.

« Dernière chance »

Le tribunal a suivi les réquisitions de M. Brien, en fixant à cinq ans la durée de l'interdiction d'exercer le métier d'infirmier. Il y a donc une partie de prison ferme, mais sans mandat de dépôt, ce qui laisse possible un éventuel aménagement de peine (de type bracelet électronique). « Le tribunal vous laisse une dernière chance », commente le président.

François FUCHS

Vol de chatons, tentative d'extorsion : un an ferme

Dossier peu banal, hier après-midi, lors de l'audience correctionnelle du tribunal de grande instance de Mulhouse dévoué aux comparutions immédiates : un certain Franck Rieth (28 ans et un casier judiciaire long comme le bras), comparait pour le vol de quatre chatons à Fellingering, une tentative d'extorsion de fonds, plus quelques autres délits au passage (conduite sans permis, détention d'arme de catégorie B sans autorisation administrative et vols nocturnes dans deux restaurants de Moosch et Husseren-Wesseling).

« Je suis peut-être con, mais quand même ! »

Vol de chatons, oui, oui. Les faits, un poil embrouillés (sans jeu de mots), remontent au 22 août. En résumé, le prévenu a, semble-t-il, voulu se venger du fils de la victime, qui lui a subtilisé une paire de baskets quelques jours plus tôt. « Une paire d'Adidas, je crois », note le président de l'audience Edgar Pallières. « Non des Nike ! Pas des Adidas, des Nike ! » précise le prévenu. « Des Nike, d'accord, des Nike. Et donc, dans un texte envoyé à la victime, vous lui avez réclamé 190 € pour qu'elle puisse revoir ses chatons... » Haussement d'épaules du prévenu, qui pense encore à ses baskets disparues.

Le reste est à l'avenant. Le port d'arme prohibé ? Un vieux Colt hors d'usage, « trouvé dans un tas de ferrailles aban-

données devant une maison ». Le défaut de permis ? Nouveau haussement d'épaules. Les vols dans les restaurants ? Là, le prévenu se rebiffe. D'accord, il a été aperçu dans le secteur le soir des faits, « mais bon, je n'irais pas voler au volant d'une voiture immatriculée à mon nom. Je suis peut-être con, mais quand même ! » Et la viande retrouvée emballée de manière professionnelle dans son coffre, alors ? « C'était de la viande sauvage ! » [comprendre, un cerf ou un chevreuil retrouvé sur la route]. Gilissons... Pas de partie civile en vue. Le procureur François Brien se lève donc pour requérir - et il va droit au but : à ses yeux, le vol constitue pour le prévenu un véritable « mode de vie ». Il requiert deux ans de prison ferme, l'interdiction de détenir une arme soumise à autorisation administrative pendant cinq ans et celle de conduire un véhicule motorisé pendant un an.

M^{me} Christelle Hardouin, qui plaide pour la défense, insiste en retour sur le doute qui subsiste à ses yeux, à propos des vols survenus dans les deux restaurants.

Le jugement tombe à l'issue d'une brève suspension d'audience : relaxe partielle - au bénéfice du doute -, pour les vols dans les restaurants. Pour le surplus, Franck Rieth est en revanche condamné à un an de prison ferme, avec mandat de dépôt, ainsi qu'à cinq ans d'interdiction de détenir une arme soumise à autorisation.

Emmanuel DELAHAYE

ORAGE

Arbres arrachés à Mulhouse



Des arbres sont tombés rue de la Mer-Rouge à Mulhouse, hier en fin d'après-midi. Photo DNA/Alain Cheval

Un orage a touché Mulhouse et sa région, ce mercredi en fin d'après-midi, avec de fortes pluies. Des arbres, déjà fragilisés pour certains par la canicule et la sécheresse, ont été arrachés du fait des

rafales de vent, notamment rue de la Mer-Rouge. Cette dernière a été fermée à la circulation le temps que les services de la Ville interviennent pour dégager les feuillus.

Faits divers

Suicide au Centre de réadaptation de Mulhouse
Une femme âgée de 46 ans s'est suicidée mardi, peu avant 20 h, en se jetant d'une fenêtre de l'un des bâtiments du Centre de réadaptation de Mulhouse, situé boulevard des Nations. Dépechés sur les lieux, policiers et secouristes du Smur n'ont pu que constater le décès de l'intéressée.

A 35: une voiture heurte un camion

Une voiture a percuté l'arrière de la remorque d'un camion, vraisemblablement lors d'un dépassement, hier vers 5 h 45, sur l'autoroute A 35 à hauteur de Battenheim, dans le sens Mulhouse-Colmar. L'accident n'aurait pas fait de blessé. La voie lente puis la bande d'arrêt d'urgence ont été neutralisées le temps de l'intervention des secours, d'où un bouchon de plus d'un kilomètre jusqu'à 7 h 15 environ.

Perte de contrôle à Sausheim

Une femme de 42 ans a perdu le contrôle de sa voiture alors qu'elle circulait sur la RD55 à Sausheim, peu après minuit, dans la nuit de mardi à mercredi.

Appelés sur les lieux, les sapeurs-pompiers l'ont transportée au centre hospitalier de Mulhouse, afin qu'elle y reçoive des soins.

Chutes à vélo et à cyclo

Un homme âgé de 62 ans a chuté de son cyclomoteur, alors qu'il circulait mardi soir, peu avant 20 h, rue de Guebwiller à Kingersheim. Légèrement blessé, il a été transporté par les sapeurs-pompiers au centre hospitalier de Mulhouse. Enfin, un adolescent de 14 ans a chuté de vélo, alors qu'il circulait hier, vers 12 h 20, quai de la Cloche à Mulhouse. Lui aussi a été conduit au centre hospitalier de Mulhouse.

Feu de voiture

Les sapeurs-pompiers mulhousiens sont intervenus vers 1 h 30 du matin, dans la nuit de mardi à mercredi, afin d'éteindre un feu de voiture dans la rue William-Edward-Boeing, dans le quartier de Bourtzwiller. L'extinction s'est déroulée en présence de la police.

LOISIRS

On se réunit autour des échecs

La manifestation « Tout Mulhouse joue aux échecs », organisée par le club Philidor, se tiendra ce samedi, tout l'après-midi, place de la Réunion.

La traditionnelle grande fête des échecs qu'organise chaque année le club échiquéen Philidor de Mulhouse se tiendra ce samedi 1^{er} septembre, tout au long de l'après-midi, place de la Réunion à Mulhouse.

Ce sera l'occasion pour les volontaires de se confronter aux jeunes Philidoriens, champions de France en titre (chacun d'eux jouant jusqu'à 15 parties simultanées !). Un échiquier géant permettra par ailleurs de disputer des parties amicales, tout comme les échiquiers de taille classique qui



La manifestation est gratuite et ouverte à tous. Archives L'Alsace/Dom Poirier

seront à la disposition des passants. On pourra enfin assister à des démonstrations de blitz (c'est-à-dire des parties très courtes, jouées sur un rythme effréné), et des tournois permanents seront mis sur pied (chacun pourra y disputer une partie avec un autre passant).

La manifestation est gratuite et ouverte à tous. En cas de pluie, elle devrait toutefois être annulée... Mais les prévisions météo annoncent heureusement un grand soleil pour ce samedi.

E.D.

À noter

LYCÉES

La rentrée dans les lycées mulhousiens se déroulera comme suit.

Lambert.- Lundi 3 septembre de 7 h 45 à 17 h ; journée d'intégration classes de seconde uniquement.

Mardi 4 septembre : 7 h 55 à 12 h, élèves de seconde ; 13 h 30, élèves de première ; 14 h 30, élèves de terminale.

Rebberg.- Rentrée des personnels : vendredi 31 août à 9 h.

Rentrée des élèves : lundi 3 septembre de 8 h 30 à 12 h 30 : accueil des élèves de seconde CAP couture vêtement flow, seconde CAP agent polyvalent de restauration, seconde CAP métiers du

pressing, ainsi que de leurs parents.

Lundi 3 septembre de 13 h 30 à 17 h : accueil des élèves de seconde bac professionnel, CAP petite enfance (un an), seconde CAP coiffure.

Mardi 4 septembre de 9 h à 11 h 30 : accueil des élèves des premières bac professionnel.

Mardi 4 septembre de 13 h 30 à 16 h : accueil des élèves de terminales bac professionnel et terminales CAP.

Stoessel.- Lundi 3 septembre : à 8 h 30 dans la cour de l'établissement pour les élèves inscrits en classe de seconde professionnelle (Technicien d'usage, maintenance, électrotechnique, systèmes numériques, commerce) ; à

13 h 50 dans la cour de l'établissement pour les élèves inscrits en classe de 1^{re} année CAP (électricité, serrurerie), 3^e prépa pro et Dima.

Les parents sont invités à accompagner leur enfant. Un temps d'échange avec les équipes de direction et de vie scolaire est prévu après l'entrée en classe des élèves.

Mardi 4 septembre : à 13 h 50 pour toutes les classes de première bac pro, terminales bac pro, terminales CAP.

Schweitzer.- Dimanche 2 septembre de 16 h à 18 h, rentrée des internes seconde, STS et CPGE.

Lundi 3 septembre : de 8 h à 11 h 30, rentrée des classes pré-

paratoires aux grandes écoles (CPGE) et des sections de technicien supérieur (BTS) ; de 9 h à 12 h de 13 h 30 à 16 h, rentrée des classes de seconde ; de 16 h à 18 h, rentrée des internes des classes de première et terminale. Mardi 4 septembre : de 8 h à 12 h, rentrée des classes de première (générale et technologique) et terminale générale ; de 9 h à 12 h, rentrée des classes de terminale technologique.

PERMANENCE

L'association Les fils des tués du Haut-Rhin pupilles de la nation assure une permanence le mardi 4 septembre de 14 h à 16 h à la Maison bleue, 6C rue du Maréchal Foch à Riedisheim. Tél. 07.71.28.63.52.